

RECTIFICATIFS**Rectificatif à la directive 2012/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 novembre 2012 établissant un espace ferroviaire unique européen**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 343 du 14 décembre 2012)

Page 62, article 65, premier alinéa:

au lieu de: «[...] sont abrogées avec effet au 15 décembre 2012, [...]»

lire: «[...] sont abrogées avec effet au 17 juin 2015, [...]»

Rectificatif au règlement (UE) 2015/104 du Conseil du 19 janvier 2015 établissant, pour 2015, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, modifiant le règlement (UE) n° 43/2014 et abrogeant le règlement (UE) n° 779/2014

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 22 du 28 janvier 2015)

Page 24, article 48, sixième phrase:

au lieu de: «Les dispositions relatives aux possibilités de pêche figurant aux articles 23, 24 et 25 et [...]»

lire: «Les dispositions relatives aux possibilités de pêche figurant aux articles 24, 25 et 26 et [...]»
